**SEANCE DU VENDREDI 29 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un : le 29 octobre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Dominois se sont réunis dans la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée le 25 octobre 2021

Etaient présents : LABRY Jean-Louis, DELEU Aurélien, DUFOUR Michel, FLAUTRE Samuel, MARQUEZ Jérémy, MARTEL Béatrice, WARENDEUF Alain.

Etaient absents : BOER Alain, NEUREUIL Dominique, NICOLAS Arnaud

Secrétaire de séance : Monsieur MARQUEZ Jérémy

**ORDRE DU JOUR :**

**1/ Indemnités des adjoints :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 29 octobre 2021 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu’il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités à 6,60 % de l’indice brut 1027 aux adjoints, Messieurs MARQUEZ Jérémy et WARENDEUF Alain pour l’exercice effectif de leurs fonctions d’adjoints au Maire.

Les indemnités seront versées mensuellement.

**2/ Désignation de délégués en remplacement de M. Alain BOER dans les organismes où la commune est représentée :**

**CLECT** (Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre : M. Jérémy MARQUEZ

**SIVOM***(Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) :* M.Alain WARENDEUF

**SIEPA** (*Syndicat Intercommunal d’Eau Potable et d’Assainissement* ) : M. Alain WARENDEUF

**SAGE** *(Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l’Authie*) : M. Jérémy MARQUEZ

**FDE** (*Fédération Départementale de l’Energie)* : Monsieur Alain WARENDEUF

**Commission du Marais (commission communale interne) :** M. DELEU Aurélien est désigné membre de la commission du marais en remplacement de M. BOER Alain

**3/ Location du Grand Marais :**

M. le Maire propose à l’Assemblée de modifier la délibération du 12 juillet 2021 ainsi :

Le renouvellement de la location du Grand Marais pour 4 300 € à l’association Dominois Loisirs avec un bail de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Accepte à l’unanimité des membres présents le renouvellement du bail de l’association Dominois Loisirs pour une durée de 3 ans.

Accepte à 5 voix pour, une voix contre et une abstention le prix du loyer annuel à 4 300 €.

**4/ Location des 2 petits étangs sur le Grand Marais :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour la location des 2 petits étangs du Grand Marais à une association pour l’activité de la pêche pendant la saison (15 mars-31 octobre) moyennant la somme de 800 € :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte à l’unanimité de louer les 2 petits étangs à une association pour l’activité de pêche pour le prix de 800 €

**5/ Questions diverses :**

M. DELEU sollicite du gravier tout venant devant son domicile pour éviter la boue.

M. le Maire demande à l’Assemblée si elle accepte de renouveler l’opération consistant à inviter les administrés qui le souhaite à constituer des lots de bois de chauffage dans la rue des Cavins. A l’unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition.

M. le Maire rappelle qu’un arrêté portant constatation de vacance d’un bien avec parution dans les annonces légales du Courrier Picard au 11 août 2021, est affiché sur le terrain sis « La Vallée » et en mairie. Un courrier en recommandé avec accusé-réception a été transmis au dernier propriétaire mais n’a pu être délivré faute de destinataire connu. Si aucun ayant droit ne se fait connaître dans un délai de 6 mois à compter de la dernière des mesures de publicité prévues, le terrain sera présumé sans maître au titre de l’article 713 du code civil. La procédure d’incorporation sera ainsi poursuivie.

M. le Maire informe qu’une barrière fermée à clé sera installée devant le camping à partir du 2 novembre, date de fermeture officielle.

Séance levée à 19 h 40